

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents31
 présents par procuration2
 absent.....0
 absente excusée0

O B J E T :

Attribution de récompenses aux
 participants du Quizz de
 « L'Aprém Gourman'BIB »

Le 23 septembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zortone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Mainati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, M. Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Verna à Mme Fayol da Cunha, Mme Chénieux à M. Békare.

ABSENTS :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20210923-DEL2021092314-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

ABSENT EXCUSE :**SECRETAIRE** : M. Francine

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2018-02-01/09 du Conseil Municipal du 01/02/2018 actant l'adhésion de la Ville de Soisy-sous-Montmorency au réseau mutualisé de Lecture Publique de Plaine Vallée,

VU le principe d'un temps fort culturel annuel organisé par Plaine Vallée,

CONSIDERANT que la bibliothèque municipale participe à ce temps fort et par conséquent, organise des animations culturelles,

CONSIDERANT que la bibliothèque municipale propose le 6 novembre 2021, en partenariat avec le service animation jeunesse, une animation intitulée « L'Aprém Gourman'BIB » composée d'un atelier scientifique et ludique sur les nutriments suivi d'un grand Quizz sur la gourmandise dans la littérature, à destination des familles soiséennes,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, il est prévu de remettre des récompenses aux participants sous forme de chèques lecture provenant de trois librairies indépendantes situées à Enghien. L'évènement accueillera 30 personnes maximum et les chèques seront d'un montant de 10 euros par participant,

VU l'avis de la Commission culture en date du 8 septembre 2021,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 16 septembre 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Jason,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de récompenses sous forme de chèques lecture d'un montant de 10 euros par participant pour le grand quizz de « L'Aprem Gourman'BIB » soit un montant total maximum de 300 euros.

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **28 SEP. 2021**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **28 SEP. 2021**

28 SEP. 2021
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.